

Rapport d'experts sur

L'ÉTAT DES

FINANCES PUBLIQUES

DU QUÉBEC

AVRIL 2014

Rapport d'experts sur

L'ÉTAT DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Québec 



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

RAPPORT D'EXPERTS SUR L'ÉTAT DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Dépôt légal – Avril 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-70434-8 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-70436-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2014

Québec, avril 2014

Le gouvernement élu le 7 avril 2014 nous a confié le mandat d'analyser l'état des finances publiques du Québec tel qu'il se présente, par rapport à la situation rendue publique dans le budget 2014-2015 du 20 février 2014, et à partir des documents préparés par le ministère des Finances et de l'Économie et par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Le présent rapport rend compte du résultat de cette analyse.

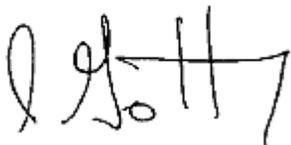
Malgré la brièveté des délais à respecter, il nous a été possible de dégager un certain nombre de constats majeurs, dont nous informons le gouvernement élu.

Nous avons également identifié plusieurs pistes d'action que le nouveau gouvernement pourrait choisir d'emprunter, afin de répondre à ces constats.

Nous espérons que ce rapport éclairera le nouveau gouvernement dans les premières décisions qu'il a à prendre, pour ce qui est de la gestion des finances publiques du Québec.

Nous tenons à remercier Luc Monty, Yves Ouellet et leurs équipes du ministère des Finances et de l'Économie et du Secrétariat du Conseil du trésor, pour l'appui essentiel apporté au cours de ces travaux.

Nos remerciements vont également à Jean-Pierre Pellegrin, à Alexandre Simard et à leurs collaborateurs du ministère du Conseil exécutif, pour leur disponibilité et leur aide tout au long de la production de ce rapport.



Luc Godbout



Claude Montmarquette

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	11
PREMIÈRE PARTIE	
DES CONSTATS SUR LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES	13
1. Le cadre financier quinquennal présenté dans le budget 2014-2015 du 20 février 2014.....	14
2. Les révisions devant être apportées au cadre financier présenté le 20 février 2014, pour les années 2013-2014 et 2014-2015	16
3. La gestion des dépenses.....	21
4. La gestion de la dette	24
5. La croissance économique.....	28
DEUXIÈME PARTIE	
DES OPTIONS POUR RETROUVER LA VOIE DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE.....	31
1. Des gestes à court terme pour stabiliser l'exercice financier 2014-2015.....	32
2. Un examen systématique des programmes, des processus et des structures.....	34
3. Une gestion pluriannuelle des dépenses	35
4. Un réexamen de la fiscalité	36
5. Un rapport sur l'état des finances publiques précédant les élections à date fixe	37
CONCLUSION.....	39
ANNEXE – LES EXPERTS.....	41

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes – réel et prévu	21
GRAPHIQUE 2	Croissance annuelle des dépenses de programmes de 2006-2007 à 2013-2014	22

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Cadre financier de 2013-2014 à 2018-2019 présenté dans le budget du 20 février 2014	15
TABLEAU 2	Écarts prévisionnels par source de taxation par rapport au budget du 20 février 2014 – année 2013-2014	16
TABLEAU 3	Suivi des équilibres financiers en date du 7 avril 2014 – année 2013-2014	17
TABLEAU 4	Suivi des équilibres financiers en date du 7 avril 2014 – années 2013-2014 et 2014-2015	20
TABLEAU 5	Cibles de croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette pour l'année 2014-2015 – gouvernements au Canada	23
TABLEAU 6	Évolution de la valeur comptable du Fonds des générations de 2009-2010 à 2018-2019	24
TABLEAU 7	Évolution de la dette brute et de la dette représentant les déficits cumulés du gouvernement du Québec de 2009-2010 à 2018-2019	25
TABLEAU 8	Évolution du service de la dette du Québec de 2010-2011 à 2018-2019	26
TABLEAU 9	Évolution des perspectives de croissance économique	28
TABLEAU 10	Contribution des facteurs à la croissance économique du Québec	29
TABLEAU 11	Suivi des équilibres financiers en date du 7 avril 2014 – année 2014-2015	32

INTRODUCTION

Le rapport d'experts sur l'état des finances publiques du Québec est articulé en deux parties.

- Dans une **première partie**, les experts ont dégagé un certain nombre de **constats sur la situation des finances publiques**, en référence aux données rendues publiques dans le cadre du budget 2014-2015 du 20 février 2014¹.

En raison de certaines révisions budgétaires à effectuer concernant les revenus et les dépenses ainsi que de plusieurs autres considérations, il apparaît que le retour à l'équilibre budgétaire selon l'échéancier prévu sera plus difficile qu'anticipé.

- Dans une **deuxième partie**, les experts ont identifié différentes **options** que le gouvernement pourrait choisir d'emprunter **pour retrouver la voie de l'équilibre budgétaire**.

Les experts sont convaincus qu'un retour à l'équilibre budgétaire nécessitera d'aller au-delà des révisions annuelles des dépenses, et qu'il conduira à se pencher sérieusement sur la structure même des dépenses, ainsi qu'à réfléchir à la fiscalité.

¹ Le budget 2014-2015 du 20 février 2014 n'a pas été adopté par l'Assemblée nationale.

PREMIÈRE PARTIE : DES CONSTATS SUR LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

Au terme de leurs travaux, les experts mandatés par le gouvernement nouvellement élu dressent un certain nombre de constats portant sur :

- le cadre financier quinquennal présenté dans le budget 2014-2015 du 20 février 2014;
- les révisions devant être apportées à ce cadre financier pour les années 2013-2014 et 2014-2015;
- la gestion des dépenses;
- la gestion de la dette;
- la croissance économique.

1. LE CADRE FINANCIER QUINQUENNAL PRÉSENTÉ DANS LE BUDGET 2014-2015 DU 20 FÉVRIER 2014

Le budget du Québec 2014-2015 présenté le 20 février 2014 définissait un cadre financier quinquennal pour les années suivant l'année en cours, soit 2014-2015 à 2018-2019.

Ce cadre financier se caractérisait par les principaux éléments suivants :

- L'exercice 2013-2014 se soldait par un déficit de 2,5 milliards de dollars.
- L'exercice 2014-2015 se soldait également par un déficit, réduit à 1,75 milliard de dollars.
- L'équilibre budgétaire était rétabli en 2015-2016.
- Cet équilibre était maintenu au cours des trois exercices suivants, avec un solde budgétaire nul pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Plusieurs points doivent être soulignés concernant ce cadre financier :

- Selon le budget présenté le 20 février dernier, l'équilibre budgétaire était atteint grâce à un contrôle des dépenses de programmes limitant leur croissance à 2 % par année de 2014-2015 à 2016-2017.
- Pour l'exercice 2015-2016, le rétablissement de l'équilibre budgétaire supposait la résorption d'un écart de 530 millions de dollars, selon une démarche non précisée dans le budget.
- Pour l'ensemble de la période couverte, le plan budgétaire excluait toute hausse d'impôt ou de taxes.
- Le plan budgétaire prévoyait par ailleurs la pleine compensation de l'impact sur la dette des déficits additionnels annoncés pour 2013-2014 et 2014-2015. L'accroissement de la dette de 4,25 milliards de dollars correspondant à ces deux déficits était compensé par un versement annuel de 425 millions de dollars au Fonds des générations pendant une période de dix ans, à compter de 2016-2017.

TABLEAU 1

Cadre financier de 2013-2014 à 2018-2019 présenté dans le budget du 20 février 2014
(en millions de dollars)

	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019
FONDS GÉNÉRAL						
Revenus budgétaires						
Revenus autonomes	53 148	55 085	57 273	59 079	60 972	62 582
<i>Variation en %</i>	2,5	3,6	4,0	3,2	3,2	2,6
Transferts fédéraux	16 669	16 498	17 348	17 992	18 493	19 241
<i>Variation en %</i>	6,1	-1,0	5,2	3,7	2,8	4,0
Total des revenus budgétaires	69 817	71 583	74 621	77 071	79 465	81 823
<i>Variation en %</i>	3,3	2,5	4,2	3,3	3,1	3,0
Dépenses budgétaires						
Dépenses de programmes	-63 825	65 132	66 442	67 802	70 033	72 226
<i>Variation en %</i>	2,5	2,0	2,0	2,0	3,3	3,1
Service de la dette	-8 510	-8 601	-8 685	-8 971	-9 107	-9 285
<i>Variation en %</i>	9,6	1,1	1,0	3,3	1,5	2,0
Total des dépenses budgétaires	-72 335	73 733	75 127	76 773	79 140	81 511
<i>Variation en %</i>	3,3	1,9	1,9	2,2	3,1	3,0
ENTITÉS CONSOLIDÉES						
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux ⁽¹⁾	220	472	207	94	46	40
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	-77	-72	-31	8	29	48
Fonds des générations	1 072	1 296	1 642	2 341	2 935	3 357
Total des entités consolidées	1 215	1 696	1 818	2 443	3 010	3 445
Provisions pour éventualités	-125	—	-200	-400	-400	-400
Écart à résorber	—	—	530	—	—	—
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 428	-454	1 642	2 341	2 935	3 357
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 072	-1 296	-1 642	-1 916	-2 510	-2 932
Versements additionnels au Fonds des générations	—	—	—	-425	-425	-425
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-2 500	-1 750	—	—	—	—

(1) Sont inclus les ajustements de consolidation.

(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Source : *Plan budgétaire 2014-2015*, ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

2. LES RÉVISIONS DEVANT ÊTRE APPORTÉES AU CADRE FINANCIER PRÉSENTÉ LE 20 FÉVRIER 2014, POUR LES ANNÉES 2013-2014 ET 2014-2015

Les experts ont eu accès à un ensemble de données fournies par le ministère des Finances et de l'Économie du Québec et par le Secrétariat du Conseil du trésor, constituant une révision sommaire et préliminaire du cadre financier présenté le 20 février dernier, pour ce qui est des années 2013-2014 et 2014-2015.

□ Année 2013-2014

Selon les données analysées par les experts et en date du 7 avril 2014, le déficit anticipé pour l'année 2013-2014 ne s'établirait pas à 2,5 milliards de dollars, mais plutôt à 3,145 milliards.

Cette révision s'explique à la fois par une diminution des revenus et par un dépassement des dépenses, partiellement compensés par des révisions apportées à d'autres postes budgétaires.

■ Les revenus révisés à la baisse

Du côté des revenus, il faut réviser de 300 millions de dollars à la baisse les revenus budgétaires totaux.

- On constate une réduction de 480 millions de dollars des recettes fiscales, soit les revenus autonomes excluant les entreprises de l'État. À eux seuls, les impôts des sociétés sont en diminution de 373 millions de dollars par rapport au cadre financier du 20 février.
- Les bénéfices de Loto-Québec doivent être révisés à la baisse de 120 millions de dollars.
- Ces révisions à la baisse sont en partie compensées par une révision à la hausse des revenus d'Hydro-Québec, atteignant 300 millions de dollars.

TABLEAU 2

Écarts prévisionnels par source de taxation par rapport au budget du 20 février 2014 – année 2013-2014 (en millions de dollars)

	Écarts
Impôts sur le revenu des particuliers	-28
Fonds des services de santé	-41
Impôts des sociétés	-373
TVQ	-16
Tabac	13
Ressources naturelles	-25
Autres	-10
Total	-480

Source : Ministère des Finances de l'Économie du Québec.

■ Les dépenses révisées à la hausse

Pour ce qui est des dépenses, les données fournies par le ministère des Finances et de l'Économie du Québec conduisent à comptabiliser des dépassements de 620 millions de dollars pour les dépenses de programmes.

Ces dépassements découlent principalement d'une augmentation récurrente du coût des régimes de retraite de 523 millions de dollars.

■ Le suivi des équilibres financiers

Pour effectuer un suivi complet des équilibres financiers, il faut également tenir compte de la révision d'autres postes budgétaires, soit :

- un surplus de 300 millions de dollars provenant des organismes et des fonds spéciaux;
- un déficit de 150 millions de dollars provenant des réseaux de l'éducation ainsi que de la santé et des services sociaux;
- l'utilisation de la provision pour éventualités de 125 millions de dollars.

TABLEAU 3

Suivi des équilibres financiers en date du 7 avril 2014 – année 2013-2014

(en millions de dollars)

	2013-2014
Solde budgétaire au budget du 20 février 2014	-2 500
Révisions et dépassements :	
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	-480
Loto-Québec	-120
Hydro-Québec	300
Sous-total – revenus	-300
Dépenses de programmes – dépassement 2013-2014	-620
Sous-total – dépenses	-620
Suivi – Organismes et fonds spéciaux (estimé)	300
Suivi – Réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux (estimé)	-150
Élimination de la provision pour éventualités	125
Sous-total – autres	275
Total des révisions	-645
Solde budgétaire ajusté au 7 avril 2014	-3 145

Sources : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec et Secrétariat du Conseil du trésor.

■ L'avis des experts concernant ces révisions

Les experts se sont demandé si les éléments ayant conduit à ces différentes révisions auraient pu être pris en compte lors de la préparation du budget 2014-2015 du 20 février dernier.

Pour ce qui est des revenus, on doit souligner que les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement avaient déjà fait l'objet d'une révision à la baisse de 2,4 milliards de dollars lors de la mise à jour économique de novembre 2013.

- En tenant compte de la nouvelle révision, le réajustement à la baisse des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement atteindra ainsi près de 3 milliards de dollars. Il aurait été difficile de prévoir une révision d'une telle ampleur.
- Le plan budgétaire du 20 février dernier reposait sur les données disponibles au 12 février précédent. Ainsi, seules les données fiscales au mois de décembre 2013 étaient disponibles. Les données mensuelles publiques concernant les revenus autonomes s'arrêtaient au 31 octobre 2013, publiées le 31 janvier 2014. En consultant les rapports mensuels des opérations financières au 30 novembre 2013², on constatait déjà une chute des impôts des sociétés.
- La chute des impôts des sociétés a pris de l'ampleur depuis la prévision rendue publique le 20 février 2014, ce qui peut s'expliquer par le fait que 45 % des entreprises ont une fin d'année au 31 décembre, et que pour celles-ci, la remise estimative des impôts dus, qui se fait au plus tard le 28 février, a été plus faible que prévu.

En ce qui concerne les dépenses, il convient de souligner que sur les dépassements de 620 millions de dollars estimés en date du 7 avril 2014, 485 millions de dollars apparaissaient déjà dans le Point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2013 comme un écart à résorber en date du 20 novembre 2013.

² Le rapport mensuel de novembre 2013 a été publié le 28 février 2014.

□ Année 2014-2015

Les données présentées aux experts conduisent également à réviser de façon préliminaire les équilibres financiers pour l'année 2014-2015.

Selon ces données, en date du 7 avril 2014, le déficit anticipé pour l'année 2014-2015 ne s'établirait pas à 1,75 milliard de dollars, mais plutôt à 3,7 milliards de dollars, soit environ 2 milliards de dollars de plus que prévu.

Comme pour l'année 2013-2014, cette révision s'explique à la fois par une diminution des revenus anticipés et par un dépassement des dépenses projetées.

■ Les revenus révisés à la baisse

Pour ce qui est des revenus, ceux-ci doivent être révisés à la baisse de 485 millions de dollars. Cette révision résulte d'un ajustement récurrent des révisions des revenus attendus en 2013-2014.

On a reporté en 2014-2015 :

- la révision à la baisse des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement (480 millions de dollars);
- la révision à la baisse des revenus de Loto-Québec (120 millions de dollars).

La révision à la baisse a été partiellement compensée par l'ajout de 115 millions de dollars découlant de l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec sur la main-d'œuvre.

■ Les dépenses révisées à la hausse

Pour ce qui est des dépenses, celles-ci doivent être révisées à la hausse de 3,248 milliards de dollars. Cette révision résulte :

- de la récurrence en 2014-2015 du dépassement des dépenses de 620 millions de dollars identifié pour l'exercice 2013-2014;
- d'un dépassement additionnel de 2,628 milliards de dollars.

Les experts soulignent qu'il est très difficile d'avoir un avis sur ce dépassement additionnel, dans la mesure où les crédits des ministères n'ont pas été présentés.

Les dépenses de programmes 2014-2015 recensées par le Secrétariat du Conseil du trésor conduiraient à une croissance des dépenses de programmes de 6,1 %, intégrant des décisions annoncées par le gouvernement, des augmentations de prix et des effets du côté des clientèles. La révision totale de 3,248 milliards de dollars correspond à l'écart existant entre la cible de croissance des dépenses de 2 % identifiée dans le budget du 20 février et les dépenses de programmes 2014-2015 recensées par le Secrétariat du Conseil du trésor au 7 avril 2014.

■ Le suivi des équilibres financiers

Au total, pour l'année 2014-2015, les révisions des revenus et des dépenses atteignent 3,733 milliards de dollars.

- Des efforts de 1,783 milliard de dollars ont déjà été identifiés par le Secrétariat du Conseil du trésor. Ces efforts n'ont pas fait l'objet de décisions politiques.
- Un effort additionnel de 1,950 milliard de dollars est requis pour respecter la cible définie dans le budget du 20 février, soit un déficit de 1,750 milliard de dollars.

TABLEAU 4

Suivi des équilibres financiers en date du 7 avril 2014 – années 2013-2014 et 2014-2015 (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015
Solde budgétaire au budget du 20 février 2014	-2 500	-1 750
Révisions et dépassements :		
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement (et récurrence)	-480	-480
Loto-Québec (et récurrence)	-120	-120
Hydro-Québec	300	—
Entente fédérale sur la main-d'œuvre	—	115
Sous-total – revenus	-300	-485
Dépenses de programmes – dépassement 2013-2014 (et récurrence)	-620	-620
Dépenses de programmes – dépassement additionnel 2014-2015	—	-2 628
Sous-total – dépenses	-620	-3 248
Suivi – Organismes et fonds spéciaux (estimé)	300	—
Suivi – Réseau de la santé (estimé)	-150	—
Élimination de la provision pour éventualités	125	—
Sous-total – autres	275	—
Total des révisions	-645	-3 733
Efforts nécessaires pour atteindre la cible en 2014-2015 :		
Effort déjà identifié par le Secrétariat du Conseil du trésor ⁽¹⁾	—	1 783
Effort additionnel requis pour atteindre la cible 2014-2015	—	1 950
Solde budgétaire ajusté au 7 avril 2014 après effort additionnel	-3 145	-1 750

(1) Ces efforts identifiés au terme du budget du 20 février 2014 pour respecter la cible de croissance de 2 % des dépenses de programmes n'ont pas fait l'objet de décisions politiques.

Sources : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec et Secrétariat du Conseil du trésor.

Il faut signaler qu'une divergence d'interprétation existe entre le ministère des Finances et de l'Économie du Québec et le Vérificateur général concernant le traitement comptable des subventions pour immobilisations aux municipalités. Prendre en compte le traitement souhaité par le Vérificateur général accroîtrait l'ampleur des efforts à consentir pour rétablir l'équilibre budgétaire. Cette divergence devra être réglée à moyen terme.

3. LA GESTION DES DÉPENSES

La gestion des dépenses constitue un défi de taille au cours des prochaines années.

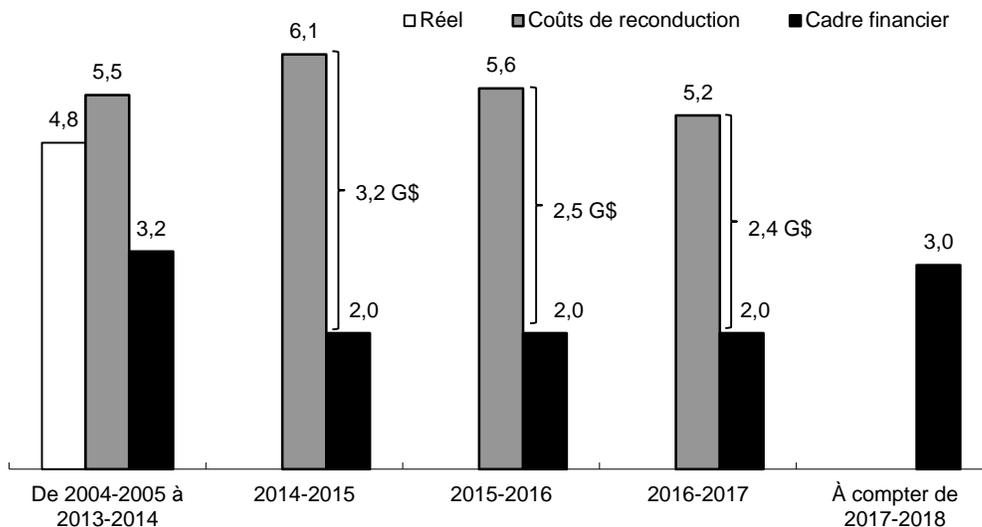
Une gestion rigoureuse des dépenses est le principal moyen identifié pour rétablir l'équilibre budgétaire en 2015-2016, puis pour réduire le poids de la dette par rapport au PIB, dans la mesure où l'on exclut un recours à des hausses d'impôt ou de taxes.

Les experts constatent qu'au cours des dix dernières années, soit de 2004-2005 à 2013-2014, la croissance des dépenses de programmes du Québec s'est établie à 4,8 % par année, soit un peu moins que les coûts de reconduction (5,5 % par an), mais davantage que le cadre financier (3,2 % par an).

- Pour 2014-2015, et comme on l'a vu précédemment, la croissance des dépenses de programmes correspondant aux coûts de reconduction – et intégrant des décisions annoncées par le gouvernement, des augmentations de prix et des effets du côté des clientèles – est évaluée par le Secrétariat du Conseil du trésor à 6,1 %, alors que la cible identifiée dans le budget du 20 février est de 2 %. Cette différence représente un écart de 3,2 milliards de dollars.
- Un écart important existe également pour les deux années suivantes entre les coûts de reconduction (hausses respectives de 5,6 % et 5,2 %) et la cible identifiée (2 %).

GRAPHIQUE 1

Croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes – réel et prévu (en pourcentage)



Note : Les taux de croissance pour la période 2004-2005 à 2013-2014 sont établis par rapport à la dépense probable de l'année précédente, afin de les rendre comparables à l'objectif fixé au cadre financier qui est établi sur cette base.
Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Les experts constatent qu'au cours des dernières années, un effort important a été consacré au contrôle des dépenses. La croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes a significativement fléchi à partir de 2010-2011. La croissance des dépenses de programmes réellement observée a atteint :

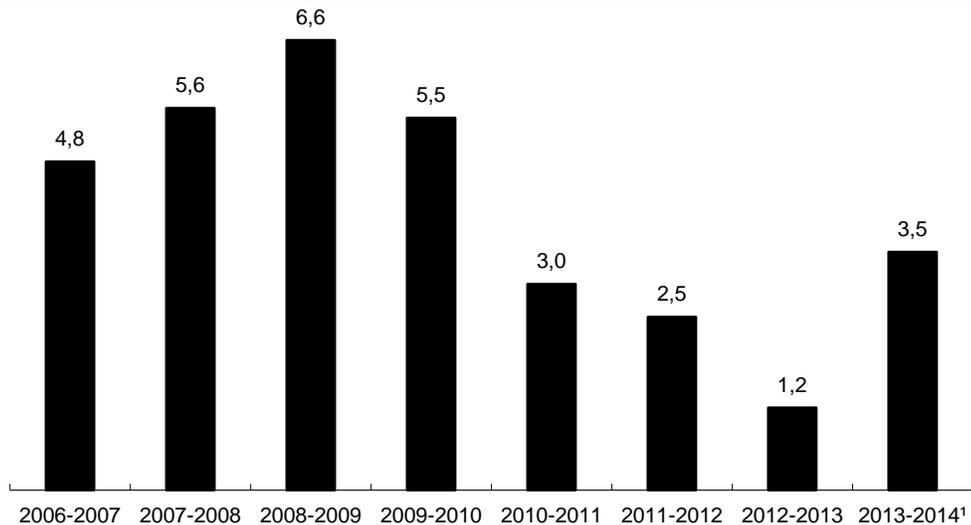
- 3,0 % en 2010-2011;
- 2,5 % en 2011-2012;
- 1,2 % en 2012-2013.

Le taux de croissance probable des dépenses pour 2013-2014 (3,5 %) tient compte des dépassements identifiés précédemment.

Malgré cet effort, il existe une dynamique poussant à une augmentation des dépenses supérieure au cadre financier retenu.

GRAPHIQUE 2

Croissance annuelle des dépenses de programmes de 2006-2007 à 2013-2014 (en pourcentage)



(1) Dépense probable.
Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Les experts ont voulu comparer la cible de croissance des dépenses fixée à 2 % dans le budget de 20 février avec les objectifs retenus par le gouvernement fédéral et par d'autres provinces.

Selon un relevé effectué par le ministère des Finances et de l'Économie du Québec, la croissance des dépenses projetée en 2014-2015 est presque partout inférieure à 2 %.

TABLEAU 5

Cibles de croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette pour l'année 2014-2015 – gouvernements au Canada
(en pourcentage)

	2014-2015
Colombie-Britannique	1,7
Alberta	-4,5
Saskatchewan	2,3
Manitoba	1,3
Ontario	1,1
Nouveau-Brunswick	1,8
Nouvelle-Écosse	1,0
Île-du-Prince-Édouard	1,1
Terre-Neuve-et-Labrador	5,6
Fédéral	-0,4

Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Une gestion rigoureuse des dépenses est inévitable. Dans le cas du Québec, une telle gestion s'impose particulièrement, dans un contexte de vieillissement de la population.

Des efforts ont été effectués au cours des dernières années afin de réduire la croissance des dépenses. Pour le gouvernement, le défi est en fait de régler de façon durable un problème de dynamique de croissance des dépenses supérieure à la croissance des revenus gouvernementaux. Le Québec est confronté à un déficit structurel, avec un taux de croissance des dépenses ayant approché annuellement 5 % au cours des dix dernières années, alors que le taux de croissance nominal de l'économie serait plutôt de l'ordre de 3,5 % au cours de la prochaine décennie.

Il est plus que jamais impératif d'accroître la productivité de l'État pour atténuer la croissance des dépenses publiques de façon continue, et cela tout en trouvant une façon d'améliorer la croissance du PIB.

4. LA GESTION DE LA DETTE

□ Les objectifs inscrits dans la loi

Les objectifs de réduction de la dette québécoise sont inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Ces objectifs sont les suivants :

- En 2025-2026, la dette brute doit atteindre 45 % du PIB.
- Toujours en 2025-2026, la dette représentant les déficits cumulés doit représenter 17 % du PIB.

Pour y parvenir, le cadre financier actuel vise une croissance rapide du Fonds des générations, au moyen de versements accrus et de revenus de placements anticipés.

TABLEAU 6

Évolution de la valeur comptable du Fonds des générations de 2009-2010 à 2018-2019 (en milliards de dollars)

	Valeur
2009-2010	2,7
2010-2011	3,4
2011-2012	4,3
2012-2013	5,2
2013-2014	5,6
2014-2015	6,9
2015-2016	8,5
2016-2017	10,9
2017-2018	13,8
2018-2019	17,2

Source : *Plan budgétaire 2014-2015*, ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

□ L'évolution anticipée de la dette brute

La définition de la dette brute tient compte des sommes accumulées dans le Fonds des générations.

Les données budgétaires présentées en février 2014 indiquent que la dette brute québécoise atteindrait son sommet en 2014-2015, avant de diminuer progressivement vers son objectif 2025-2026. On comprend bien ici l'importance du suivi budgétaire, car tout déficit additionnel influencera directement le ratio d'endettement mesuré en proportion du PIB.

TABLEAU 7

Évolution de la dette brute et de la dette représentant les déficits cumulés du gouvernement du Québec de 2009-2010 à 2018-2019 (en pourcentage du PIB)

	Dette brute	Dette représentant les déficits cumulés
2009-2010	51,8	34,6
2010-2011	52,6	34,0
2011-2012	53,1	33,4
2012-2013	53,6	33,0
2013-2014	54,3	32,7
2014-2015	54,4	32,6
2015-2016	53,4	31,0
2016-2017	52,0	29,3
2017-2018	50,5	27,6
2018-2019	48,8	25,9
Objectif 2025-2026	45,0	17,0

Source : *Plan budgétaire 2014-2015*, ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

□ Le paiement des intérêts de la dette

En matière d'endettement, le gouvernement peut agir en limitant la croissance de ses dépenses. Par contre, il a peu de marge de manœuvre pour ce qui est des sommes qu'il doit consacrer aux intérêts sur la dette.

Les experts souhaitent souligner le fardeau croissant que représente le paiement des intérêts de la dette, pour les finances publiques québécoises.

Malgré les bas taux d'intérêt en vigueur depuis quelques années, le service de la dette a connu une forte progression depuis la dernière récession. Pour la période 2010-2019, couvrant neuf exercices financiers, les données actuelles permettent de projeter une augmentation du service de la dette consolidée de 44,9 %, ce qui est considérable. Au cours de la même période, la proportion du service de la dette sera passée :

- de 10,8 % à 11,7 % des revenus consolidés;
- de 10,5 % à 12,1 % des dépenses consolidées;
- de 2,7 % à 3,0 % du PIB nominal.

TABLEAU 8

Évolution du service de la dette du Québec de 2010-2011 à 2018-2019

(en milliards de dollars et en pourcentage des revenus consolidés, des dépenses consolidées et du PIB)

	Service de la dette consolidée	En % du total des revenus consolidés	En % du total des dépenses consolidées	En % du PIB nominal
2010-2011	8,9	10,8	10,5	2,7
2011-2012	9,5	11,0	10,7	2,7
2012-2013	9,8	11,2	10,9	2,7
2013-2014 ^P	10,8	11,6	11,4	2,9
2014-2015 ^P	11,0	11,4	11,3	2,9
2015-2016 ^P	11,3	11,3	11,5	2,9
2016-2017 ^P	12,0	11,6	11,9	2,9
2017-2018 ^P	12,4	11,6	12,0	2,9
2018-2019 ^P	13,0	11,7	12,1	3,0
Variation sur huit ans	44,9 %			

P : Prévission du budget du 20 février 2014.

Source : *Plan budgétaire 2014-2015*, ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

En 2013-2014, le gouvernement aura ainsi consacré 10,8 milliards de dollars, uniquement pour payer les intérêts sur la dette. Pour bien saisir l'importance de cette somme, il faut savoir que le service de la dette représentait ainsi, en 2013-2014, plus que le budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (10,2 milliards de dollars), le deuxième ministère en importance après la santé. Le service de la dette était supérieur au total des budgets de fonctionnement de 14 des 19 ministères québécois.

Les experts soulignent ainsi qu'une éventuelle décote du Québec par les agences de notation aurait pour impact direct et immédiat d'accroître les frais d'intérêt de la dette, ce qui aurait pour conséquence d'affecter davantage d'impôts et de taxes des contribuables québécois au service de la dette, au détriment des services offerts à la population.

Pour les experts, les décisions devant être prises concernant le Plan québécois des infrastructures et son évolution future doivent ainsi tenir compte de leur impact sur l'endettement du Québec, de l'importance de la dette brute par rapport au PIB et du service de la dette à venir.

5. LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

□ Les prévisions pour 2014 et 2015

Le budget 2014-2015 du 20 février 2014 retient une prévision de croissance économique de 1,9 % pour 2014. Cette prévision correspondait à ce moment-là à la moyenne des prévisions du secteur privé. En ce qui concerne la croissance du PIB nominal, le ministère des Finances et de l'Économie du Québec anticipait alors une progression de 3,5 %, comparativement à 3,3 % pour la moyenne du secteur privé.

Pour ce qui est de l'année 2015, le budget du 20 février dernier a retenu une croissance de 1,9 %, alors que la moyenne du secteur privé était de 2,1 %. La croissance du PIB nominal prévue était de 3,9 %, comparativement à 3,8 % pour le secteur privé.

En avril 2014, les experts notent peu de changements pour ce qui est de ces prévisions. Les prévisionnistes du secteur privé ont maintenu inchangée leur prévision de croissance économique. Pour ce qui est du PIB nominal, ils ont revu à la hausse d'un dixième de point de pourcentage leurs prévisions de croissance pour 2014 et 2015, les portant respectivement à 3,4 % et à 3,9 %.

TABLEAU 9

Évolution des perspectives de croissance économique (en pourcentage)

	2014	2015
PIB réel		
MFEQ – budget 2014-2015	1,9	1,9
Secteur privé – budget 2014-2015	1,9	2,1
Secteur privé – avril 2014	1,9	2,1
PIB nominal		
MFEQ – budget 2014-2015	3,5	3,9
Secteur privé – budget 2014-2015	3,3	3,8
Secteur privé – avril 2014	3,4	3,9

Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

□ La croissance économique anticipée pour 2014-2018

Selon les prévisions du budget 2014-2015 du 20 février 2014, la croissance économique devrait se situer à 1,8 % pour la période 2014-2018.

Les changements démographiques auront un impact sur la croissance économique à venir.

- Selon les dernières projections de l'ISQ, le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans diminuera à partir de 2014.
- Contrairement aux décennies précédentes, la croissance économique reposera donc exclusivement sur la hausse des taux d'emploi et sur la productivité.

TABLEAU 10

Contribution des facteurs à la croissance économique du Québec (la croissance annuelle moyenne en pourcentage)

	1982-2013	2014-2018
PIB réel	1,9	1,8
Population (15 à 64 ans)	0,6	-0,2
Taux d'emploi (15 à 64 ans)	0,6	1,0
Productivité (PIB par emploi)	0,8	0,9

Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

La tendance actuelle est ainsi à une décélération de la croissance économique au cours des prochaines années.

Cette tendance lourde découle notamment des changements démographiques du Québec. Elle doit être prise en compte par le gouvernement nouvellement élu, dans le cadre de la priorité accordée à la croissance.

DEUXIÈME PARTIE : DES OPTIONS POUR RETROUVER LA VOIE DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Les constats présentés précédemment appellent des réponses appropriées. Un retour à l'équilibre budgétaire suppose que des initiatives majeures soient engagées à cette fin par le gouvernement.

Les solutions retenues constitueront probablement un compromis entre plusieurs objectifs identifiés par le nouveau gouvernement. Les experts sont convaincus que le rétablissement de l'équilibre budgétaire ne pourra être atteint sans une réduction substantielle de la croissance des dépenses publiques, telle qu'on l'a observée au cours des années passées. Le nouveau gouvernement devra préciser la contribution qu'il attend d'une hausse des revenus de l'État. Il faudra également concilier les besoins d'investissements en infrastructure avec la gestion de la dette publique.

Les experts ont identifié certaines options qui, selon eux, s'offrent au gouvernement. Plus précisément, les experts proposent :

- des gestes à court terme pour stabiliser l'exercice financier 2014-2015;
- un examen systématique des programmes, des processus et des structures;
- une gestion pluriannuelle des dépenses;
- un réexamen de la fiscalité;
- un rapport sur l'état des finances publiques précédant les élections à date fixe.

1. DES GESTES À COURT TERME POUR STABILISER L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

Comme on l'a constaté précédemment, les révisions des revenus et des dépenses pour l'année 2014-2015 conduisent à définir un effort additionnel pour respecter les cibles budgétaires, cet effort se montant à 1,950 milliard de dollars. Il s'ajoute à l'effort de 1,783 milliard de dollars déjà identifié par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Avec ce double effort, il serait possible de respecter la cible budgétaire fixée dans le budget du 20 février dernier, soit un déficit de 1,750 milliard de dollars.

TABLEAU 11

Suivi des équilibres financiers en date du 7 avril 2014 – année 2014-2015 (en millions de dollars)

	2014-2015
Solde budgétaire au budget du 20 février 2014	-1 750
Révisions et dépassements :	
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement (récurrence)	-480
Loto-Québec (récurrence)	-120
Hydro-Québec	—
Entente fédérale sur la main-d'œuvre	115
Sous-total – revenus	-485
Dépenses de programmes – dépassement 2013-2014 (récurrence)	-620
Dépenses de programmes – dépassement additionnels 2014-2015	-2 628
Sous-total – dépenses	-3 248
Total des révisions	-3 733
Efforts nécessaires pour atteindre la cible en 2014-2015 :	
Effort déjà identifié par le Secrétariat du Conseil du trésor ⁽¹⁾	1 783
Effort additionnel requis pour atteindre la cible 2014-2015	1 950
Solde budgétaire ajusté au 7 avril 2014 après effort additionnel	-1 750

(1) Ces efforts identifiés au terme du budget du 20 février 2014 pour respecter la cible de croissance de 2 % des dépenses de programmes n'ont pas fait l'objet de décisions politiques.

Sources : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec et Secrétariat du Conseil du trésor.

Pour ce qui est des dépenses, les compressions identifiées par les seuls ministères ne suffiront probablement pas.

- Le gouvernement pourrait envisager un gel de la masse salariale, concernant l'ensemble des employés de la fonction publique et des réseaux.
- Un examen des programmes pourrait avoir des impacts à court terme.

Pour ce qui est des revenus, plusieurs gestes sont possibles.

- Un effort additionnel pourrait être demandé aux entreprises du gouvernement.
- Les experts suggèrent une réduction des dépenses fiscales effectuées en faveur des entreprises. La réduction de certains crédits d'impôt aux entreprises considérés comme peu efficaces devrait ainsi être envisagée.
- Les experts sont d'avis que le gouvernement devrait recourir à davantage de tarification. L'augmentation des frais de garde annoncée dans le budget 2014-2015 du 20 février pourrait être maintenue.

Pour les experts, il est crucial que le gouvernement confirme le sérieux de la gestion budgétaire et l'importance accordée à des finances publiques saines. Un tel sérieux sera attentivement examiné par les agences de notation.

2. UN EXAMEN SYSTÉMATIQUE DES PROGRAMMES, DES PROCESSUS ET DES STRUCTURES

Les experts sont convaincus qu'une révision annuelle des dépenses ne permettra pas de rétablir de façon durable les finances publiques. Il faut procéder à un examen systématique des programmes, des processus et des structures, pour s'attaquer à la dynamique même des dépenses publiques québécoises.

Les experts saluent l'engagement du nouveau gouvernement de mettre en place une commission permanente mandatée pour procéder à la révision des programmes et à leur livraison. Ces mandats seraient réalisés sous l'autorité du Conseil du trésor.

Les experts s'attendent à ce que les mandats ainsi confiés soient accompagnés de cibles d'économies à réaliser à court et à moyen terme.

Les lignes directrices d'une réforme des dépenses publiques selon le Fonds monétaire international (FMI)

Le FMI a publié en avril 2014 un chapitre du *Fiscal Monitor* sur la réforme des dépenses publiques et les choix difficiles à envisager. L'organisme révèle, sur la base des expériences passées, un certain nombre de lignes directrices pouvant servir les décideurs dans le contexte de viabilité des services publics québécois :

- Dans les pays où la situation fiscale conduit à une réduction inévitable des dépenses, les coupes uniformes doivent être évitées.
- Les réformes concernant le salaire et l'emploi dans le secteur public peuvent produire des économies substantielles et soutenir la croissance à long terme.
- Un examen rigoureux des dépenses dans les programmes sociaux peut, dans bien des cas, entraîner des économies substantielles tout en améliorant l'efficacité, et cela en préservant l'équité.
- Les gains d'efficience peuvent être importants et prévenir des coupures de dépenses affectant la qualité et la quantité des services offerts.
- Une tendance à la baisse du stock de capital public dans les économies émergentes ou avancées doit être graduellement stoppée, afin d'éviter ses effets néfastes sur la croissance à long terme et sur la prospérité.
- Une réforme des dépenses est plus efficace lorsqu'elle s'appuie sur un cadre institutionnel adéquat. Deux éléments sont particulièrement critiques pour une réforme des dépenses : des règles de dépenses bien conçues et une décentralisation efficace.

Source : Fonds monétaire international, *Fiscal Monitor* April 2014 – Public Expenditure Reform : Making Difficult Choices (traduction libre).

Dans l'éventualité où l'examen des programmes, des processus et des structures ne permettrait pas de dégager les sommes requises en matière de contrôle des dépenses, le gouvernement n'aurait pas d'autres choix, en l'absence de hausses d'impôt, que d'envisager de vendre des actifs.

Les revenus touchés par la vente de ces actifs seraient nécessairement versés au Fonds des générations. La vente des actifs permettrait donc de réduire la dette. À titre d'exemple, le gouvernement pourrait songer à ouvrir jusqu'à 10 % du capital de la Société des alcools du Québec ou d'Hydro-Québec aux Québécois.

3. UNE GESTION PLURIANNUELLE DES DÉPENSES

Une autre politique importante à mettre en œuvre pour réduire le taux de croissance des dépenses est d'améliorer la planification des dépenses, en incluant minimalement la présentation publique sur trois ans des dépenses des grands portefeuilles – soit la santé, l'éducation et les autres missions.

À cela devrait s'ajouter la mise en place d'un processus rigoureux assurant le respect, pour ces mêmes années, des cibles retenues. Les documents budgétaires devraient être bonifiés en conséquence.

Il est trop facile de se discipliner pour un an, tout en s'engageant dans des projets dont le financement dans les années futures n'est pas exigé. Imposer cet exercice forcerait les décideurs politiques à plus de rigueur dans leurs choix de projets.

On doit noter que l'Ontario a déjà mis en place une planification pluriannuelle des dépenses, donnant suite au rapport Drummond.

4. UN RÉEXAMEN DE LA FISCALITÉ

Des réflexions approfondies doivent également être engagées pour renforcer la croissance économique de façon structurelle. Les experts sont d'avis que le gouvernement devrait à cette fin procéder à un réexamen de la fiscalité.

Les experts appuient ainsi l'engagement du nouveau gouvernement de réformer en profondeur la fiscalité, et de créer à cette fin un comité chargé de réfléchir à une révision du régime fiscal des particuliers et des entreprises, pour soutenir davantage la croissance économique et récompenser l'investissement, le travail et l'effort.

Il est possible en effet d'améliorer la croissance du PIB en modifiant en profondeur le régime fiscal, de façon à mieux rémunérer le travail et le capital et à stimuler ainsi à la fois le maintien dans la vie active et les investissements.

Les experts constatent que la situation démographique du Québec conduit à réfléchir à une telle réforme. Dès 2014, les données démographiques annoncent une réduction de la population des 15-64 ans. Les impacts d'une telle réduction pourraient être retardés en mettant en place les bons incitatifs pour maintenir le maximum d'actifs sur le marché du travail et créer ainsi davantage de richesse – ce qui peut être obtenu grâce à une diminution des impôts sur le revenu.

Le réexamen de la fiscalité constitue ainsi l'une des options offertes au gouvernement pour retrouver la voie de l'équilibre budgétaire, en agissant en faveur de la croissance économique et de la création de richesse.

Fiscalité et croissance économique

Sans changer globalement les revenus fiscaux, on peut gagner quelques dixièmes de points de croissance économique en diminuant les impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises – cette diminution étant compensée par une augmentation équivalente des taxes à la consommation et des tarifs.

La raison est simple : en réduisant les impôts sur le revenu du travail et sur les profits, on augmente la rentabilité du travail et des investissements. Le capital et le travail sont deux facteurs majeurs de la croissance économique. En accroissant l'offre de ces facteurs de production, on augmente la croissance économique. L'augmentation de la croissance économique permet par ailleurs de dégager une marge de manœuvre financière qu'il est possible d'utiliser pour neutraliser le caractère régressif des tarifs ou des taxes à la consommation, en transférant des ressources aux plus démunis.

5. UN RAPPORT SUR L'ÉTAT DES FINANCES PUBLIQUES PRÉCÉDANT LES ÉLECTIONS À DATE FIXE

Lors d'un changement de gouvernement, il est devenu habituel que la nouvelle équipe gouvernementale remette en cause la gestion des finances publiques de l'équipe qu'elle remplace, et procède à cette fin à un examen critique des livres budgétaires. Une telle démarche a été effectuée en 1994, en 2003 et en 2012.

- En prenant le pouvoir en 1994, le Parti Québécois soulignait que le déficit estimé par le gouvernement libéral n'était pas de 4,4 milliards de dollars, mais se dirigeait plutôt vers 6,1 milliards de dollars.
- En 2003, le gouvernement libéral mandatait l'ancien Vérificateur général du Québec, Guy Breton, pour faire le point sur la situation financière. Au terme de l'examen effectué, Guy Breton concluait à une impasse budgétaire de 4,3 milliards de dollars.
- En octobre 2012, à son retour au pouvoir, le Parti Québécois indiquait un écart à résorber de 1,6 milliard de dollars pour l'année en cours.

Pour éviter que ce genre de situation ne se répète à l'avenir, les experts proposent que dorénavant, les élections à date fixe soient obligatoirement précédées d'un rapport sur l'état des finances publiques lui-même à date fixe.

Avant le déclenchement des élections, un rapport sur l'état des finances publiques serait préparé de façon rigoureuse et politiquement neutre. Ainsi, les partis politiques partiraient tous d'un même point pour définir leurs engagements et leurs impacts budgétaires.

L'Ontario procède déjà de la sorte depuis deux élections. Une loi ontarienne exige que le ministère des Finances prépare un rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario, et ce rapport doit être soumis au Vérificateur général avant sa publication.

Il serait sage de procéder de la même façon au Québec. La publication d'un tel rapport constituerait une manière simple de s'assurer que les partis tiennent compte de la situation budgétaire au moment de la conception de leurs promesses électorales, et qu'ils évitent ainsi les mauvaises surprises une fois arrivés au pouvoir.

CONCLUSION

L'analyse de l'état des finances publiques effectuée par les experts mandatés à cette fin par le nouveau gouvernement permet de dégager un certain nombre de constats, en référence aux données rendues publiques dans le cadre du budget 2014-2015 du 20 février 2014, et à partir des documents reçus du ministère des Finances et de l'Économie du Québec et du Secrétariat du Conseil du trésor. Des révisions importantes doivent être apportées aux revenus comme aux dépenses, ce qui conduit à identifier des efforts additionnels majeurs, si le nouveau gouvernement souhaite respecter la cible définie le 20 février dernier.

Les experts ont abordé différentes options que le nouveau gouvernement pourrait choisir d'emprunter pour retrouver la voie de l'équilibre budgétaire. Pour le gouvernement nouvellement élu, le défi est de mieux maîtriser les dépenses publiques, tout en créant de la croissance économique et des emplois.

Du côté des dépenses publiques, des efforts importants ont été observés au cours des dernières années. Ils ont donné des résultats, insuffisants cependant par rapport aux cibles fixées. Il existe au Québec une dynamique de croissance des dépenses publiques incompatible avec les revenus perçus pour les financer, alors que dans le même temps les citoyens se plaignent d'être trop imposés et trop taxés. En fait, le service de la dette représente actuellement à lui seul 11,4 % des dépenses consolidées du gouvernement, mobilisant ainsi des sommes qui ne peuvent servir au financement des services publics courants.

Cette dynamique ne pourra être remise en cause sans un réexamen profond des programmes et de leur livraison, accompagné d'une réflexion sur les moyens à utiliser pour stimuler la croissance – au premier rang desquels se situe la fiscalité.

Les conditions qui ont mené à des déficits importants et quasi structurels devront être corrigées. On ne peut plus échapper à cette situation. Le comité de révision des programmes et celui sur la fiscalité annoncés par la nouvelle équipe gouvernementale devraient avoir un rôle majeur à jouer dans la remise en ordre des finances publiques du Québec et dans la recherche d'un nouvel équilibre, plus en lien avec la croissance économique.

L'appui et l'engagement du premier ministre à cet égard seront essentiels et déterminants.

ANNEXE – LES EXPERTS

❑ Luc Godbout

Luc Godbout est directeur du département de fiscalité à l'Université de Sherbrooke. Dans cette même institution, il est également chercheur principal en finances publiques à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

En plus de ses intérêts pour la fiscalité comparée, ses recherches récentes portent sur la structure fiscale, sur les conséquences du vieillissement de la population sur les finances publiques, ainsi que sur le financement des régimes publics de retraite.

Luc Godbout codirige la publication du livre *Le Québec économique* aux Presses de l'Université Laval. Ses publications comprennent des articles dans certaines revues telles : *Actualité économique*, *Canadian Tax Journal*, *Canadian Public Policy*, *Revue de Droit Fiscal*, *Revue de planification fiscale et financière*, *Revue française de finances publiques* et *Tax Notes International*.

❑ Claude Montmarquette

Détenteur d'un doctorat en sciences économiques de l'Université de Chicago (PhD) obtenu en 1973, Claude Montmarquette est professeur émérite au département de sciences économiques de l'Université de Montréal. Il est président-directeur général et vice-président du groupe de recherche en politiques publiques au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

Claude Montmarquette est l'auteur ou l'éditeur (coéditeur) de huit livres, et de plus de 70 articles scientifiques. Il a également produit plus de 55 documents publics, dont plusieurs sont utilisés dans les services gouvernementaux et dans les débats publics.

Claude Montmarquette a été professeur invité dans plusieurs universités du monde. Il a présidé plusieurs comités ministériels pour le gouvernement du Québec, et participé à plusieurs autres sur les plans national et international. Il intervient régulièrement dans les médias sur des questions de politiques publiques.

Claude Montmarquette a été président de la Société canadienne de Sciences économiques et est membre élu de la Société Royale du Canada. Il a été reçu à l'Académie des Grands Montréalais en 2010, à l'Ordre du Canada en 2012. En 2012, il a également reçu la médaille du jubilé de diamant de la reine Élisabeth II. Il a reçu en mai 2013 un doctorat honorifique en Droit de l'Université McGill.

